



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
la municipalité du Canton de Saint-Godefroi tenue le 14 avril
2025 à la salle Eugène Anglehart à 19h00 :**

Sont présent(e)s : Johanne Horth
Georges Chapados
Nancy Huard

Sont absentes : France Grenier
Laurette Grenier

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2025-088

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nancy Huardet résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu :

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Programme d'aide à la voirie locale-Volets projets particuliers d'amélioration (PPA)
5. Programme d'aide à la Voirie locale 2023-2024 – Volet 9 : Chemins à double vocation
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance



No de résolution
ou annotation

2025-089

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DE L'EXERCICE FINANCIER 2025-2026 – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATIONS (PPA)

ATTENDU que municipalité a reçu les documents relatifs au programme d'aide à la voirie locale de l'exercice financier 2025-2026 et qu'un montant a été accordé à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité fasse une demande d'aide financière pour le Programme d'aide à la voirie locale, volets projets particuliers d'amélioration (PPA) pour l'année 2025-2026 au montant de 8 178,00 \$ afin de procéder à l'ajout de gravier sur les accotements de la route (Route de l'Église), l'ajout et épandage de gravier (Rang 2 Est et Ouest et Rang 3 Ouest), le reprofilage de fossés (Rang 6) et réparer chemin avec bulldozer, monter chemin et changer un ponceau (Rang 5).

QUE la municipalité autorise Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière et M. Gérard Litalien, maire à signer au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi tous les documents requis pour la signature de la demande d'aide financière.

2025-090

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2023-2024-VOLET 9 : CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à la l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la faune et des Parc a déjà fourni, à la demande de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, l'information appropriée concernant le type et le nombre de camions annuels qui empruntent les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2023-2024.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Georges Chapados

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité du Canton de Saint-Godefroi demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 12,67 km.

QUE la municipalité autorise Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière et M. Gérard Litalien, maire à signer au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi tous les documents requis pour la signature de la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation.



No de résolution
ou annotation

Nom de la route	Nom de la municipalité	Nom de la MRC	Nom de la région	Volume en 2023 selon le RATF	Distance en mètre	Distance en kilomètre
3 ^e Rang	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine	Moins de 8250 m (Moins de 250 voyages)	150.28	0.15
5 ^e Rang	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine	Moins de 8250 m (Moins de 250 voyages)	207.79	0.21
6 ^e Rang	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine	Moins de 8250 m (Moins de 250 voyages)	687.26	0.69
9 ^e Rang	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine	Moins de 8250 m (Moins de 250 voyages)	1886.41	1.89
Route de l'Église	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine	Moins de 8250 m (Moins de 250 voyages)	4483.85	4.48
Route Lecourtois	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine	Moins de 8250 m (Moins de 250 voyages)	5254.40	5.25

PERIODE DE QUESTIONS

Personne n'est dans l'assistance à la période de questions.

2025-091

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 19h06.

« Je, Gérard Litalien, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Gérard Litalien
Maire

Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière